

Landivisiau le 05 octobre 2010

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la  
circonscription de Landivisiau

à

Mesdames et messieurs les enseignants spécialisés  
Mesdames et messieurs les enseignants  
S/c de  
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des  
écoles publiques

### ***Note de service n° 4. 2010-2011***

Objet : fonctionnement du RASED

## **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RASED**

La présente note définit le fonctionnement du RASED de la circonscription de Landivisiau dans la continuité des actions mise en œuvre durant l'année 2009-2010. Elle prend en compte les nouvelles évaluations nationales CE1-CM2 et les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté (aide personnalisée, SRAN). Pour information le poste d'enseignant spécialisé de l'antenne de Landivisiau (préalablement occupé par monsieur Carrons), n'est actuellement pas pourvu.

***Mesdames les directrices et messieurs les directeurs veilleront à ce que cette note de service soit diffusée à tous les enseignants.***

### **I – Les textes**

La circulaire 2002-113 du 30 avril 2002 précise le cadre d'action des dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaire dans le premier degré.

La circulaire n°2009-088 (du 17 juillet 2009 paru au BOEN n°31 du 27 août 2009 « Fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire ») précise le rôle du dispositif RASED et les missions des enseignants spécialisés.

<http://www.education.gouv.fr/cid42619/mene0915410c.html>

*Cette circulaire rappelle que « Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves en difficulté, selon des modalités variées, définies en concertation avec le conseil des maîtres, sous l'autorité de l'I.E.N, et s'inscrivant dans le projet d'école. Le conseil d'école est informé des modalités retenues, conformément à l'article D 411-2 du code de l'éducation.*

### **II - Les postes du R.A.S.E.D. et l'équipe de Circonscription :**

- L'équipe de circonscription se compose d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale, de deux Conseillers pédagogiques, de deux secrétaires exerçant à temps partiel.
- Le R.A.S.E.D. de la Circonscription se compose de 2 psychologues scolaires et de 2 enseignants spécialisés.

L'Inspecteur de circonscription assure le pilotage du dispositif que constitue le RASED, ce dernier travaillant en collaboration avec l'équipe de circonscription et à partir des indicateurs suivants, présentés dans le tableau de bord de circonscription :

- Les résultats des évaluations Nationales CM2 (janvier)
- Les résultats des évaluations nationales C.E.1 (mai)
- Le nombre de maintiens et le parcours des élèves
- Le nombre et le contenu des demandes d'aide spécialisée

### III - Les Objectifs du R.A.S.E.D. de la Circonscription :

- Favoriser une meilleure connaissance du réseau dans chaque école.
- Accompagner les enseignants pour la mise en œuvre de l'aide personnalisée.
- Participer à des actions de formation.
- Participer à l'élaboration des Projets Personnalisés de Réussite Educative, aider à l'évolution de ces projets.
- S'associer aux conseils de cycle, en particulier pour analyser les résultats des évaluations nationales.
- Aider à favoriser l'appropriation des langages et prévenir les difficultés.
- Favoriser la continuité au sein du cycle II et, en particulier, la liaison G.S. – C.P.
- Prendre part aux équipes éducatives et accompagner les Directeurs d'école dans leur mise en œuvre.
- Prendre part aux réunions de synthèse en y associant les partenaires.
- Communiquer quand cela est nécessaire avec les enseignants référents.

### Mise en œuvre des objectifs :

- Animation des réunions de réseau.
- Mutualisation des actions pédagogiques, des aides entreprises.
- Identification des besoins particuliers des élèves en difficulté faisant l'objet d'une demande d'aide.
- Participation aux réunions d'analyse du fonctionnement et des actions des différentes antennes.
- Contribution aux animations pédagogiques.
- Suivi de l'évolution des différents indicateurs et transmission aux équipes.
- Analyse et orientation des demandes d'aide des écoles vers le R.A.S.E.D. et/ou l'équipe de circonscription.
- Accompagnement des projets d'orientation en S.E.G.P.A.
- Analyse et orientation des demandes d'aide spécialisée des écoles.
- Mise en œuvre des réunions de synthèse.
- Actions de prévention des difficultés, de langage en particulier.
- Accompagnement des actions de remédiation.
- Participation à l'élaboration du tableau de bord de la circonscription de Landivisiau.

### Deux missions pour les personnels des RASED :

#### 1°) la prévention :

« Elle consiste en un ensemble des démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

#### 2°) la remédiation :

« ...Les membres des RASED concourent, avec les maîtres qui le demandent à l'élaboration des projets pédagogiques personnalisés... »

Une diversité de mode et d'organisation adaptée aux besoins des élèves :

*« La mise en œuvre des aides spécialisées est entreprise à l'issue de la mise en commun des différentes approches de la situation particulière de l'élève effectuées au moins par le maître de la classe et les intervenants concernés du réseau d'aide. C'est dans le cadre d'une concertation organisée dans le conseil des maîtres de cycle que s'effectue le choix des modalités d'aide.*

*Il en résulte un projet d'aide spécialisée qui donne lieu à un document écrit.*

#### IV - Place et rôle de l'enseignant RASED

L'enseignant de réseau fait partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'école. Il assiste de droit aux divers conseils de l'école. Il convient de souligner l'importance particulière des Conseils de Cycle où sont élaborées les stratégies d'aide aux élèves en difficulté.

Le Conseil d'Ecole est tenu informé de l'organisation des aides spécialisées (observation, prévention, remédiation), **les éléments communiqués n'étant jamais nominatifs.**

La gestion des interventions du RASED s'appuie sur les orientations fournies par la Note de Service RASED annuelle, qui s'inscrivent dans celles du département et de l'Académie (promouvoir l'égalité des chances).

##### *1 - Place du RASED dans le plan de prévention de la circonscription*

Les maîtres du RASED inscrivent leurs actions à tous les niveaux du dispositif de prévention de la circonscription de Landivisiau dont ils représentent un maillon essentiel.

*« Dès l'école maternelle, certains élèves attirent l'attention des enseignants car leur attitude envers à l'activité scolaire, leur manière de répondre aux consignes, leur mode d'adaptation à la vie collective sont révélatrices de difficultés susceptibles de grever leur avenir scolaire ».*

<i>Actions de prévention auprès des élèves de maternelle</i>	
Public concerné	Élèves de Grande Section
Contenu des actions	Activités orales proposées autour des compétences nécessaires à l'entrée dans l'apprentissage de la lecture et détaillées page 15 du livret « lire au CP » : <ul style="list-style-type: none"><li>- dire, redire, raconter</li><li>- établir des correspondances entre l'oral et l'écrit</li><li>- identifier des composantes sonores du langage</li><li>- comprendre</li></ul>
Rôle du RASED	Choix d'activités et d'outils Mise en œuvre d'activités en groupes restreints Conseil aux équipes

*« À l'école élémentaire, certains élèves manifestent des écarts importants par rapport aux attentes des enseignants ».*

<i>Actions de prévention/ remédiation auprès des élèves de CP et CE1</i>	
Public	Dès le début d'année, les élèves de CP nécessitant un coup de pouce pour bien entrer dans la conscience phonologique et la maîtrise du principe alphabétique. Cette action se fera principalement en co-intervention dans la classe avec les outils du maître et permettra également une aide au repérage des élèves en difficulté importante. Tout au long de l'année pour remédier à toute difficulté s'installant sur la durée.
Évaluation	Évaluation à construire (février 2010) Évaluations nationales CE1 en mai.

Contenu des actions	<p>Activités orales proposées autour des compétences nécessaires à l'entrée dans l'apprentissage de la lecture et détaillées page 15 du livret « lire au CP » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dire, redire, raconter</li> <li>- établir des correspondances entre l'oral et l'écrit</li> <li>- identifier des composantes sonores du langage</li> <li>- comprendre</li> </ul> <p>De plus, au cours de l'année, des histoires sont lues aux élèves concernés</p>
Rôle du RASED	<p>Aide à la formalisation des PPRE  Aide à passation et à l'analyse des évaluations  Choix d'activités et d'outils (évaluations initiales au CP et CE1)</p>

« Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées. Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.

Lorsque la difficulté scolaire est importante, les aides sont coordonnées et évaluées dans le cadre du P.P.R.E. ou du projet d'aide spécialisée à l'école maternelle ou à l'école élémentaire ».

<i>Actions de remédiation auprès des élèves de cycle 3</i>	
Public concerné	<p>Les élèves de cycle 3 rencontrant des difficultés durables.  Les prises en charge se feront dans la mesure des possibilités.</p>
Rôle du RASED	<p>Les maîtres du RASED peuvent participer aux opérations de l'évaluation nationale CM2 : aide à la passation, à la correction, à l'analyse des résultats et à la conception des PPRE.  Aide aux enseignants dans les choix d'activités et d'outils.</p>

## V - Définition de secteurs prioritaires

La définition d'un secteur prioritaire, s'il n'exclue pas l'intervention des enseignants spécialisés dans d'autres écoles, permet de donner davantage de cohérence aux actions entreprises. La définition des priorités prend appui sur les résultats aux évaluations nationales en lien avec d'autres indicateurs (taux de maintien, RRS, difficultés scolaires récurrentes).

		Actions spécifiques	Professionnels référents
Secteur de St-Pol de Léon	Ecoles publiques appartenant au réseau de réussite scolaire.	Mise en œuvre, dans le cadre de la prévention, d'ateliers de langage en maternelle	Sylvie BEVOUT Monique CANEVET
		Travail sur la numération et le raisonnement mathématique	
		Mise en œuvre d'ateliers de lecture au cycle 2 (MACLE)	

## VI - L'aide personnalisée – Place du RASED

Les missions du RASED sont toujours régies par les dispositions de la circulaire 2002-113. Leur action s'adresse aux élèves en difficulté, lesquels sont également concernés par l'aide personnalisée ou le travail en groupe restreint. **Ils interviennent donc en complémentarité :**

De nouveaux dispositifs d'aide sont en place et il apparaît nécessaire de clarifier le rôle de chacun :

S'appuyant sur des éléments d'analyse solides, les conseils de cycle (auxquels le RASED participe) détermineront pour chaque élève le dispositif le plus adapté :

- une différenciation pédagogique au sein de la classe
- L'aide personnalisée
- Le PPRE
- L'aide spécialisée
- Les SRAN (stage de remise à niveau) pour les élèves de cours moyen

### **Dans le cas de difficultés plus lourdes, plus spécifiques, les personnels du RASED :**

- aident à la mise en place des PPRE
- aident à la formalisation des demandes de prise en charge
- interviennent auprès des élèves

Les temps de service des enseignants du RASED sont les suivants :

**24 h consacrées à l'aide spécialisée**

**3h de synthèse, de formation, de préparation et d'aide à la rédaction des documents.**

*« Le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures annuelles soit une moyenne de 3 heures hebdomadaires ».*

Étant donné les compétences spécifiques du RASED, il pourra apporter des informations, des outils concernant les élèves lors des temps d'organisation et de régulation du dispositif d'aide personnalisée.

<b>La prise en charge effective des élèves constituant une priorité, les entretiens et concertations sont réalisées hors du temps de prise en charge effectif.</b>
--

### **Rappel sur les modalités de concertation**

J'invite les directeurs à être particulièrement vigilants sur les modalités de concertation. Je rappelle qu'une prise en charge efficace de la difficulté scolaire ne peut être réalisée que dans le cadre d'une démarche collective. Il ne relève pas des enseignants du RASED de formaliser seuls les PPRE ou les demandes de prise en charge.

Circulaire 2002-113 : *« C'est dans le cadre d'une concertation organisée dans le conseil des maîtres de cycle que s'effectue le choix des modalités d'aide ».*

Les personnels du RASED feront parvenir leur emploi du temps au secrétariat de circonscription.

### **ATTENTION : Admission des élèves en EGPA**

Le calendrier fixant les modalités d'admission en E.G.P.A. impose que les directeurs d'écoles sollicitent l'établissement d'un bilan psychologique pendant le premier trimestre. Je rappelle que le respect de ce calendrier est impératif.

Afin que les psychologues scolaires puissent établir leur planning d'interventions dans de bonnes conditions, il conviendra de leur transmettre les demandes dans des délais raisonnables.

L'aide aux élèves en difficulté est une priorité absolue. Nous nous devons d'obtenir des résultats pour tous les élèves et en particulier pour ceux dont les acquis sont les plus fragiles.

La difficulté scolaire étant un processus et non un état, l'action conjointe des enseignants et des enseignants spécialisés s'avère déterminante dans les progrès des élèves et l'amélioration de leurs acquisitions.

**L'I.E.N.  
Thierry Berthou**

Pièces jointes à destination des équipes :

Demande d'aide auprès du RASED  
Demande d'autorisation psychologue scolaire

Pièces jointes à destination des personnels exerçant en RASED :

Calendrier RASED 2010-2011  
Tableaux récapitulatifs des prises en charge (cinq périodes)